

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 Juillet 2013

L'an deux mille treize, le dix juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le deux juillet deux mille treize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Etaient présents (10) :** M. Didier GUILBAULT, M. Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, M. Roger AUPETIT, M. René DAUDIN, M. Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

**Etaient absents représentés (3) :**

M. Jean-Charles CARRÉ pouvoir à M. Thierry BENOIST  
M. Jean-Michel CASSAGNE pouvoir à M. Didier GUILBAULT  
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

**Etait absent (1) :** Mr Eric MOUTARDIER

---

**Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 17 Juin 2013.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**1. Projet Centrale Photovoltaïque : Déclaration d'intérêt général du projet, mise en compatibilité du document d'urbanisme – 037 210 023/2013 :**

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-16, L 300-6, R 123-23-3, R 123-24 et 25,  
VU le code de l'environnement et notamment l'article L 126-1,  
VU le POS de la commune de SAINT BENOIT LA FORET,  
VU le compte-rendu de l'examen conjoint du 21 Mars 2012,  
Vu l'étude d'impact,  
Vu l'avis de l'autorité environnementale du 29 Août 2012,  
VU l'arrêté préfectoral N° 34-13 du 18 Avril 2013, prescrivant l'enquête publique unique,  
VU le dossier soumis à l'enquête publique unique,  
VU l'avis favorable du 20 Juin 2013 du commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que l'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral du 18 Avril 2013, à savoir du 06 Mai 2013 au 04 Juin 2013,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur du 20 Juin 2013 émettant un avis favorable,

CONSIDERANT que la déclaration d'intérêt général du projet emporte mise en compatibilité du document d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en compatibilité du document d'urbanisme,

- APPROUVE la déclaration d'intérêt général du projet de la Centrale photovoltaïque,
- EMET un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par la société IEL (Initiatives et Energies Nouvelles) pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,
- DIT que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

Le dossier sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**2. Marché Public – Aménagement des abords de la Mairie, de la Salle des Fêtes, de l'Eglise et de la Poste - Avenant – 037 210 024/2013 :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le Code des Marchés Publics,  
 VU la délibération du 07 Février 2013, relative au marché public de l'aménagement des abords de la Mairie, de la Salle des Fêtes, de l'Eglise et de la Poste,

CONSIDERANT les projets d'avenant pour le marché de l'aménagement des abords de la Mairie, de la Salle des Fêtes, de l'Eglise et de la Poste sur les motifs suivants :

Lot	Montant de l'avenant HT	% du montant initial	Justifications
Lot 3 : Aménagements Paysagers	2.857,00 €	6,35 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et mise en place de géo membrane complémentaire sur 30 ml sur le côté Est de l'Eglise.</li> <li>- Fourniture et mise en œuvre de 60 m<sup>3</sup> de terre végétale complémentaire sur les espaces verts à l'Est de l'Eglise.</li> <li>- Reprise du muret suite à la décision de démolir le mur existant.</li> <li>- Reprise du dessus du puits dont les moellons se désolidarisaient.</li> <li>- Fourniture et pose d'un support en acier pour l'assise bois.</li> </ul>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 APPROUVE l'avenant suivant,

N° avenant	Lot	Corps d'état	Montant H.T.
1	3	Aménagements Paysagers	2.857,00 €

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.

**3. Divers :**

- Ecole : - Réforme scolaire : dès Septembre il faudra prendre contact avec les communes qui ont adopté le système, étudier ce qui a été mis en place afin de préparer au mieux la rentrée 2014.
- Prévoir l'achat de tables et de chaises pour une classe, des enfants supplémentaires sont attendus,
- Cantine : 88 enfants sont attendus pour déjeuner (auparavant 76).
- Transport scolaire : Suite aux intempéries du mois de juin, la route de Cantes est coupée et interdite à tout véhicule, demander à l'ONF si en Septembre, la route pourra être empruntée par les transports scolaires.
- Rapports d'activité 2012 : - PNR, - Centre Hospitalier, - Touraine Logement, mis à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 15.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 12 Juillet 2013

Le Secrétaire de séance,  
**Thierry BENOIST**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**